

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMILTON SMALL CAPS - Part R - Code ISIN : (I) FR0010561415

Cet OPCVM est géré par AMILTON ASSET MANAGEMENT

Objectifs et Politique d'investissement

Classification AMF : Actions françaises

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est de réaliser une performance nette de 7% par an, sur un horizon de placement de cinq ans.

Indicateur de Référence : La gestion étant purement discrétionnaire et visant la recherche d'une performance relativement indépendante et décorréllée des marchés actions, la comparaison avec un indice de référence n'est pas pertinente. Cependant, « l'indice CAC Mid & Small », dividendes réinvestis, pourra être retenu à titre d'indicateur de performance à posteriori. Cet indice est disponible sur le site internet <https://live.euronext.com/fr/product/indices/QSO010989133-XPAA>

Politique d'investissement : L'OPCVM investit, principalement, dans des actions françaises, de capitalisation comprise entre 20 millions et 7 milliards d'euros lors de l'investissement, de tous les secteurs. Pour parvenir à l'objectif de gestion, l'OPCVM suit une politique active, opportuniste et flexible d'allocation d'actifs investis en valeurs de petites et moyennes capitalisation, principalement, françaises et par l'utilisation de produits dérivés à des fins de couverture ou de sensibilisation. La gestion de l'OPCVM consiste en un choix rigoureux d'actions à fort potentiel. La sélection est réalisée dans une optique de « stock picking ».

Les décisions d'investissement sont prises en fonction de deux approches différentes:

- **une approche stratégique de moyen/long terme** qui implique des décisions d'investissement dépendant notamment du potentiel d'appréciation de l'écart entre le cours actuel et le cours objectif résultant des analyses reçues ou effectuées, tout en tenant compte du niveau du risque d'investissement ;
- **une approche tactique de court ou très court terme** qui implique des décisions d'investissement ou de désinvestissement dépendantes des fluctuations quotidiennes des marchés, de l'actualité des valeurs, des publications, des recommandations des maisons d'analyses financières, des révisions d'objectifs de cours ou encore des configurations graphiques.

L'OPCVM étant éligible au PEA, il doit donc être investi en permanence au minimum à 75% de l'actif net en titres éligibles au PEA.

En outre, l'OPCVM s'autorise à investir jusqu'à 25% de l'actif net en instruments de taux souverains, du secteur public ou privé, de notation minimale A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle Standard & Poor's ou à défaut une notation équivalente.

La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 et 10.

L'OPCVM pourra avoir recours aux instruments financiers à terme, fermes et conditionnels négociés sur des marchés règlementés français ou étrangers (pays de l'Union Européenne), à titre d'exposition et/ou de couverture du portefeuille au risque action et à titre d'exposition aux risques de taux et de change.

Il pourra intervenir sur des contrats futures et/ou options sur actions ou indices, sur des swaps et des contrats de change à terme.

Pondération des actifs	Minimum	Maximum
INVESTISSEMENTS		
Actions et autres titres éligibles au PEA	75%	100%
Marché des taux	0%	25%
EXPOSITIONS		
Marchés actions françaises	60%	150%
<i>Dont petites et moyennes capitalisations</i>	60%	150%
Marchés actions hors France	0%	10%
Marché de taux	0%	25%
Titres intégrant des dérivés <i>(obligations convertibles/obligations convertibles échangeables en actions/obligations avec bons de souscription d'actions remboursables)</i>	0%	10%
Risque de Change hors devises de l'UE	0%	10%

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée minimale de placement recommandée : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux porteurs qui prévoient de racheter leurs parts avant 5 ans.

Investissement en OPC : jusqu'à 10% de l'actif net

Les ordres de souscription/rachat sont centralisés avant 12 heures le jour de l'établissement de valeur liquidative (J) auprès de :

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)
6 avenue de Provence 75009 Paris

La valeur liquidative J est calculée en J+1 et le règlement-livraison des ordres de souscription/rachat intervient en J+2.

La valeur liquidative est établie chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des marchés (calendrier officiel Euronext).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible (1), rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé (7), rendement potentiellement plus élevé



Le niveau de risque du Fonds reflète principalement le risque de son allocation exposée aux marchés des actions françaises des petites et moyennes capitalisations.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré conclus avec la même contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.



FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	0,00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	5,75%
----------------	-------

Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent au 31 décembre 2019 et ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	18% TTC de la surperformance positive produite entre le début de l'exercice social et sa fin au-delà de 7% de la performance nette annuelle La commission de surperformance prélevée au titre de la période de référence clôturant au 31 décembre 2019 a été de 1.66 %.
---------------------------	--

En cas de commission de surperformance, le montant facturé au titre du dernier exercice est inclus, également sous la forme d'un pourcentage.

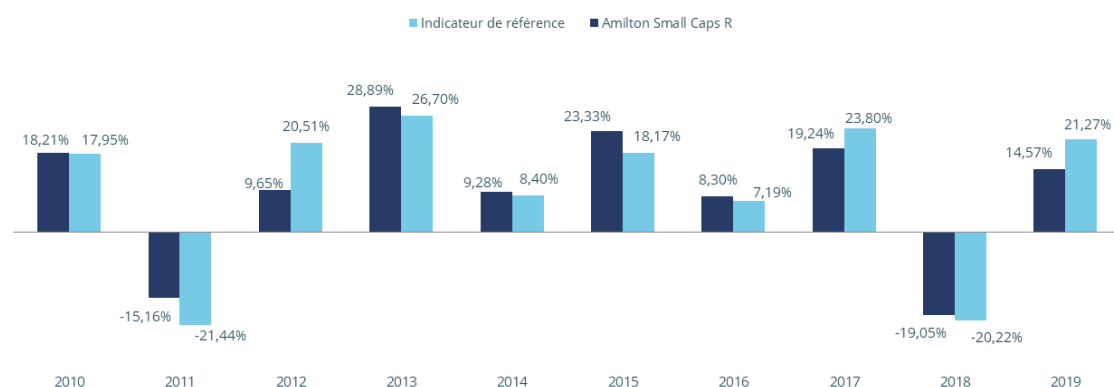
Pour plus d'information sur les frais, charges et modalités de calcul de la commission de performance, veuillez-vous référer à la rubrique « Informations sur les frais, commissions et la fiscalité » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.amilton.com.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Performance passées de l'OPCVM



Monnaie : L'EURO

Les charges incluses dans les performances exprimées :

- Frais courants
- Commissions de performance
- Commissions de mouvement

Cet OPCVM a été créé le 14 février 2008.

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures.

Indice de référence : Aucun indicateur de référence

A titre indicatif, l'indicateur auquel le porteur pourra comparer la performance est le suivant : indice CAC Mid & Small.

Informations pratiques

Dépositaire : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) – 6 Avenue de Provence 75009 Paris

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM : Le prospectus de l'OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français sur simple demande écrite auprès d'Amilton Asset Management - 49 avenue Franklin Roosevelt - 75008 Paris ou contact-am@amilton.fr. Ces documents sont également disponibles sur le site internet de la société : www.amilton.com

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est disponible 24h/24h sur le site internet de la société : www.amilton.com et par téléphone aux jours et heures ouvrables au 01.55.34.97.00.

Catégorie d'investisseurs réservés : La souscription de cette part est principalement réservée aux (i) investisseurs institutionnels (personne morale investissant tout ou partie de son actif en valeur mobilière de placement) ; (ii) investisseurs souscrivant via un intermédiaire fournissant le service de conseil en investissement de manière indépendante conformément à la Directive MIF 2 ; (iii) investisseurs souscrivant via un intermédiaire financier sur la base d'un accord d'honoraires conclu entre l'investisseur et l'intermédiaire, mentionnant que l'intermédiaire est rémunéré exclusivement par l'investisseur ; (iv) investisseurs soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs (par exemple Grande-Bretagne et Pays-Bas) (v) sociétés fournissant le service de gestion de portefeuille pour le compte de tiers conformément à la Directive MIF 2.

Fiscalité : Eligible au Plan d'Épargne en Actions (PEA).

Selon votre régime fiscal, les plus ou moins-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à son conseiller ou à un professionnel.

L'OPCVM n'est pas ouvert aux US Persons ». (La définition de « US Persons » est disponible dans le prospectus accessible sur le site Internet de la Société (www.amilton.com))

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'AMF.

AMILTON ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le numéro GP 95012 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au : **28/05/2020**